



cnv conseil national des villes

Au travers de ses propositions, avis ou recommandations, le CNV concourt à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la ville tant dans les domaines de l'habitat que du cadre de vie, de l'éducation, de la santé ou encore de la prévention de la délinquance.

Depuis 2015, le CNV porte une attention particulière sur la thématique du **développement économique**. Il est aussi chargé du suivi des mesures prises en matière de **lutte contre les discriminations** et des nouvelles formes de démocratie de proximité notamment les conseils citoyens.

Le CNV est une instance présente dans la co-construction de la politique de la ville et dispose d'une **assise scientifique confortée**. Le Bureau du CNV participe de droit au comité d'orientation de l'Observatoire national de la politique de la ville. Il est associé à la détermination du programme d'études de l'ONPV.



Le décret n°2015-77 du 27 janvier 2015 relatif aux instances en charge de la politique de la Ville a redéfini le rôle et le fonctionnement du CNV.

UNE INSTANCE NATIONALE PLACÉE AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE

UN LIEU INDÉPENDANT DE RÉFLEXION, CONCERTATION, PROPOSITION, EXPÉRIMENTATION ET INTERPELLATION

64 MEMBRES
RÉPARTIS
EN 4 COLLÈGES
PARITAIRES
FEMME-HOMME

CONSULTÉE SUR LES PROJETS DE LOI QUI CONCERNENT DIRECTEMENT LA POLITIQUE DE LA VILLE

UN RELAIS ENTRE LES HABITANTS DES QUARTIERS, LES ÉLUS, LES ACTEURS DE TERRAIN, LES RESPONSABLES DES POLITIQUES PUBLIQUES – AUX DIFFÉRENTS NIVEAUX – ET LE GOUVERNEMENT

COMPOSITION

Le Conseil national des villes – présidé par le Premier ministre ou par le ministre en charge de la politique de la ville – compte **16 membres par collège**.

Ses deux vice-présidents sont désignés par le Premier ministre parmi les représentants des élus. Ils président un bureau composé de 8 membres (2 par collège), qui se réunit une fois par mois.

PORTRAIT-TYPE D'UN COLLÈGE DE REPRÉSENTANTS

➤ **16**
MEMBRES

➤ **MANDAT DE 3 ANS
RENOUVELABLE
UNE FOIS**

➤ **PARITÉ**

➤ **DIVERSITÉ
GÉOGRAPHIQUE,
POLITIQUE,
PROFESSIONNELLE...**



COLLÈGE DES
ÉLUS



COLLÈGE DES
ACTEURS
ÉCONOMIQUES
& SOCIAUX



COLLÈGE DES
PERSONNALITÉS
QUALIFIÉES



COLLÈGE DES
HABITANTS

COLLÈGE ÉLUS

- Fabienne Keller, vice-présidente (conseillère municipale de Strasbourg, conseillère eurométropolitaine de Strasbourg)
- Patrick Braouezec, vice-président (président de Plaine-Commune)
- Soraya Ammouche-Milhiet, conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine ;
- Karima Benarab, adjointe au maire de Dunkerque ;
- Sylvie Charrière, députée de Seine-Saint-Denis ;
- Hélène Geoffroy, maire de Vaulx-en-Velin, vice-présidente de la métropole de Lyon ;
- Marc Goua, maire de Trélazé, vice-président d'Angers-Métropole ;
- Gilles Leproust, maire d'Allonnes ;
- Frédéric Leturque, maire d'Arras, conseiller régional des Hauts de France ;
- Nicolas Samsoen, maire de Massy ;
- Rodolphe Thomas, maire d'Hérouville Saint-Clair, conseiller régional de Normandie ;
- Karine Traval-Michelet, maire de Colomiers, vice-présidente de Toulouse métropole ;

Ont été désignés par le Sénat :

- Dominique Estrosi-Sassone (sénatrice des Alpes Maritimes) ;
- Franck Montaigué (sénateur du Gers).

Ont été désignés par l'Assemblée nationale :

- Geneviève Lévy, députée du Var (1^{ère} circonscription) ;
- Pierre-Alain Raphan, député de l'Essonne (10^{ème} circonscription).

COLLÈGE ACTEURS ÉCONOMIQUES & SOCIAUX

- Marie Adeline-Peix, représentant la Banque publique d'investissement (Bpifrance) ;
- Thierry Asselin, représentant l'Union sociale de l'Habitat (USH) ;
- Vincent Baholet, représentant la Fondation agir contre l'exclusion (Face) ;
- Clotilde Bréaud, représentant le Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ) ;
- Pascal Brenot, représentant l'Association des missions d'aménagement et de développement économique urbain et solidaire (Amadeus) ;
- Mathilde Chaboche, coordonnatrice du Labo sociétal à l'École Centrale de Marseille ;
- Mathieu Cornieti, représentant d'Impact Partenaires ;
- Sabrina Drljevic-Pierre, représentant la « Coordination Pas sans Nous » ;
- Florence Emanuelli, représentant le réseau Clubs régionaux d'entreprises partenaires de l'insertion (CREPI) ;
- Maïté Errecart, représentant l'association pour le droit à l'initiative économique (Adie) ;
- Khalid Ida-Ali, représentant l'association Inter-réseaux des professionnels du développement social urbain (IRDSU) ;
- Éric Malenfer, représentant l'association Nos quartiers ont du talent (NQT) ;
- Gisèle Rossat-Mignod, représentant la Banque des territoires (CDC) ;
- Claude Sicart, représentant l'association LePôle S ;
- Denis Souillard, représentant les centres de ressources de la politique de la ville ;
- Martine Wadier, représentant la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF).

COLLÈGE PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- Marianne Blayau, présidente de l'association Orchestre à l'École ;
- Christine Bruneteau, représentant l'association nationale des acteurs de la réussite éducative (Anare) ;
- Moussa Camara, président de l'association Les Déterminés ;
- Anne Charpy, directrice de l'association Voisin Malin ;
- Chantal Dardelet, directrice du pôle Égalité des chances de l'Essec et responsable du groupe ouverture sociale (GOS) de la Conférence des grandes écoles ;
- Samira Djouadi, déléguée générale de la Fondation TFI ;
- Laurent Giraud, directeur de l'Association France Médiation ;
- Saïd Hammouche, directeur général de la Fondation Mozaïk RH ;
- Mémona Hintermann-Affejee, membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) ;
- Daniel Lenoir, inspecteur général des affaires sociales ;
- Laetitia Nonone, présidente de l'Association Zonzon 93 ;
- Sarah Ourahmoune, boxeuse, championne olympique ;
- Christophe Paris, directeur général de l'association de la fondation étudiante pour la ville (Afev) ;
- Christophe Robert, délégué général de la Fondation Abbé Pierre ;
- Roger Vicot, président du Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) ;
- Guillaume Villemot, cofondateur de l'association Bleu Blanc Zèbre (BBZ).

COLLÈGE HABITANTS

- Nadir Adrar, résidant à Sarcelles (Val-d'Oise) ;
- Pierre-Pascal Antonini, résidant à Lyon (Rhône) ;
- Rachid Boussad, résidant à Roubaix (Nord) ;
- Patrick Chevallier, résidant à Toulouse (Haute-Garonne) ;
- Irma Coronado-Goupil, résidant à Paris 20^{ème} (Paris) ;
- Assanatou Coulibaly, résidant à Méru (Oise) ;
- Fabienne Ferté, résidant à Sainte-Foy La Grande (Gironde) ;
- Ilham Grefi, résidant à Toulouse (Haute-Garonne) ;
- Djamilia Haddou, résidant à Lyon (Rhône) ;
- Ahmed Imzil, résidant à Angers (Maine-et-Loire) ;
- Rachid Khaddouchi, résidant à Montpellier (Hérault) ;
- Ibrahim Mmadi, résidant à Saint-André-de-la-Roche (Alpes-Maritimes) ;
- Hoda Nagy, résidant à Bron (Rhône) ;
- Letycia Ossibi, résidant à Rouen (Seine-Maritime) ;
- Séverine Walquan, résidant à Folschviller (Moselle) ;
- Hakim Yazidi, résidant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

ZOOM SUR LE COLLÈGE DES HABITANTS

Ses 16 membres siègent intuitu personae. Un collège très actif et participatif qui apporte, sur toutes les thématiques, une expertise d'usage.

RAPPEL DU MODE DE RENOUELEMENT



**RECONDUCTION
DES MEMBRES NOMMÉS EN 2015**
CHOISIS POUR 3 ANS PAR

- > FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES SOCIAUX
- > COORDINATION NATIONALE DES RÉGIES DE QUARTIERS
- > COLLECTIF NATIONAL « PAS SANS NOUS »

OU DÉSIGNÉS PAR LEUR CONSEIL CITOYEN



**APPEL À CANDIDATURES
ET TIRAGE AU SORT NATIONAL**
POUR LES MEMBRES 2019 - 2021

PARMI LES MEMBRES DES



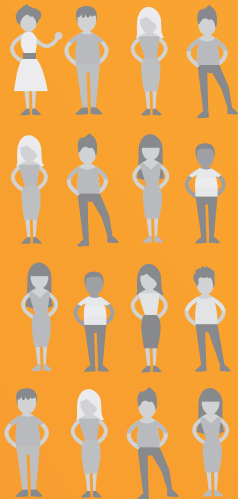
CONSEILS CITOYENS

NOMMÉS
PAR ARRÊTÉ
DU PREMIER MINISTRE

COLLÈGE DES ÉLUS



COLLÈGE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES & SOCIAUX



COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES



COLLÈGE DES HABITANTS



LE SAVIEZ-VOUS ?

- ▶ Le CNV est une instance historique de la politique de la ville, créée en 1988.
- ▶ Le CNV a contribué à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, au travers notamment de son étude sur les enjeux de la démocratie locale et la

participation des habitants. Il a également formulé un avis sur sa propre réforme.

- ▶ Au cours de la mandature 2015-2018, le CNV a émis 11 avis ainsi que des notes et recommandations qui ont portés sur l'égalité territoriale, l'étude Habitat et Vie Sociale...

LES AVIS DU CNV

- Image des quartiers dans les médias 22 juin 2016
- Préventions des radicalisations 22 juin 2016
- Fonds de participation des habitants (FPH) 22 juin 2016
- Projet de loi « Égalité et Citoyenneté » 17 mars 2016
- Appui à la candidature des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 15 décembre 2016
- Place des entreprises et mixité fonctionnelle dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville 3 novembre 2016
- Préconisations pour le soutien et le développement des associations de proximité en QPV 9 avril 2018
- Avant-projet de loi « Évolution du Logement et de l'Aménagement Numérique » (Elan) 22 février 2018
- Laissés pour compte du passage au tout numérique 21 juin 2018
- Place des femmes et des jeunes filles dans les espaces publics dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville 21 juin 2018

FONCTIONNEMENT

Le CNV se réunit en plénière au moins trois fois par an. Il peut entendre toute personne susceptible de faire avancer ses travaux. Ses avis, recommandations, études et rapport annuel sont publics et publiés notamment sur le site du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), qui assure son secrétariat.

Lieu de concertation et de propositions, le CNV émet des préconisations, sur saisine ministérielle ou de sa propre initiative sur tout sujet qui concerne directement les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou la lutte contre les discriminations, et tous les projets de loi qui s'y rapportent.

Lieu de débats et de réflexion, il propose chaque année des thèmes d'études et de recherche. Au minimum, deux d'entre eux sont retenus dans le programme annuel de travail de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV).

Le secrétariat général assure le fonctionnement et la gestion du Conseil national des villes. Il est doté d'une équipe dédiée de trois personnes (une secrétaire générale, une secrétaire générale adjointe et une assistante).

À ce titre, il prépare et participe aux réunions de l'instance, assiste les vice-présidents dans l'exercice de leur mission ainsi que les membres pour toutes questions relatives à leur mandat.

Le secrétariat général structure le programme de travail et en garantit la bonne exécution. Il produit des notes de cadrage, des synthèses, propose des méthodologies et organise des groupes de travail. Enfin, il assure une fonction de veille, d'alerte et de prospective.



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES



Commissariat
général
à l'égalité
des territoires

POUR EN SAVOIR PLUS

www.cget.gouv.fr/CNV - CNV@cget.gouv.fr - 01 85 58 61 81



Commissariat général à l'égalité des territoires
Secrétariat du Conseil national des villes
20 avenue de Ségur
75007 Paris